

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DES ABORDS DU BARRAGE DU FENOUILLEDES</b></p>	<p><b>Nombre de Conseillers : 38</b>  <b>En exercice : 38</b>  <b>Présents : 32</b>  <b>Votants : 34</b>  <b>Délib. n°12- 20/06/2022</b></p>
	<p>Certifié exécutoire  Transmis à la Sous Préfecture de Prades  le  Par porteur  Publié le  Notifié le</p>

**L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : lundi 13 juin 2022

**Présents :** AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DRAGUÉ Céline (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal(T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** BOTEBOL Claudine (T), DOMENECH Alain (T), NOGUERA Laurence (T), PETIT Vivien (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T) à GARSAU Jacques (T), METLAINE Naïma (T) à CRISTOFOL Françoise (T).

MARTINEZ Marie a été nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU que l'Association de développement des abords du barrage du Fenouillèdes a pour objet :

- De s'associer aux projets d'activités touristiques et sportives sur et autour du lac sur l'Agly.
- De promouvoir le lac et son potentiel d'activités afin d'accroître sa fréquentation

Le projet touristique concernant la création d'une base nautique et d'une maison des activités de pleine nature sur les berges du barrage de l'Agly, financé notamment par la Communauté de communes Agly Fenouillèdes et la Région. Ce projet ayant démarré en 2016 est relancé et l'ouverture est prévue pour 2024.

VU la délibération n°303 prise en date du 29 mars 2022 par la commune de Bélesta pour adhérer à l'Association de développement des abords du barrage du Fenouillèdes.

CONSIDERANT que la commune de BELESTA est membre de la communauté de communes Roussillon Conflent qui détient la compétence promotion touristique

VU les statuts de la dite association, en cours de mise à jour qui prévoient à l'article 9, que chaque EPCI occupe gratuitement un siège à titre consultatif au sein des assemblées générales.

VU le courrier reçu en date du 11 avril 2022, adressé par M. Romain MARTIGNOLES, Président de l'Association, par lequel celui-ci demande, conformément aux statuts de la dite association, que la Communauté de communes Roussillon Conflent, désigne un représentant qui siègera aux assemblées générales.

VU la délibération n°304 prise en date du 29 mars 2022 par la commune de Bélesta qui désigne des représentants de la commune au sein de l'Association de développement des abords du barrage du Fenouillèdes :

- en tant que délégués titulaires : Monsieur Frédéric BOURNIOLE  
Madame Nathalie GAULTIER  
Madame Valérie PORRA

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner l'élu qui la représentera avec voix consultative aux assemblées générales de l'association.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**DESIGNE** monsieur BOURNIOLE Frédéric comme représentant communautaire amené à siéger avec voix consultative aux Assemblées Générales de l'Association de développement des abords du barrage du Fenouillèdes

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président  
William BURGHOFFER**

A blue ink handwritten signature, appearing to read "William Burghoffer", written over the printed name.